

Image not found or type unknown



Création d'entreprise et assedics du coinjoint

Par **TOM0169**, le **23/03/2008** à **11:40**

Bonjour,

Je vais créer une entreprise à 150 km de chez moi ce qui m'oblige à déménager. Ma compagne va donc être obligée de démissionner et pourra toucher les Assedics le temps de retrouver un autre travail car "elle suit son coinjoint qui crée une entreprise".

Je voulais savoir si elle peut quand même être mon associé, non salariée, non gérante dans ma sarl (car elle apporte 50% du capital) ou alors si le fait d'être associée lui enlève ses droits Assedics?

Merci de vos réponses